



004 / 2023

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

## ARRÊTÉ DU MAIRE

---

Domaine : ARRETE DE CIRCULATION

De la commune ESTREUX

**ARRETE DE CIRCULATION POUR BRANCHEMENT NEUF GAZ réalisé en fonçage sous chaussée suivants plans des différents concessionnaires présent dans l'emprise (Localisation : 11 rue Paul Doumer 59 990 ESTREUX)**

- Vu le Code des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la route,
- Vu les arrêtés interministériels relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
- Considérant qu'il convient de prendre des mesures de sécurité pour faciliter la réalisation des travaux

### ARRETONS

A compter du 27 / 02 / 2023, 8h pour la durée des travaux

Article 1 : Il sera interdit de stationner et dépasser au droit des travaux pour les véhicules légers et poids lourds.

La vitesse sera limitée à 30 Km / heure

La circulation sera alternée.

Article 2 : La pose, le maintien ou retrait de la signalisation spécifique au chantier sera effectuée par l'entreprise TP SAS DELCROIX

Article 3 : Monsieur le Maire de la Commune d' Estreux est chargé de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera adressée à :

- M le Commandant chef de centre principal de secours et de lutte contre l'incendie de Valenciennes,
- Monsieur Quentin CARTIGNY de la société DELCROIX TP SAS
- M le Directeur de la SITA à SAINT-SAULVE,
- M le Commandant de la brigade de gendarmerie de VALENCIENNES
- M le Directeur de TRANSVILLES

Affiché-Notifié le

Transmis au sous-préfet, le

Fait à ESTREUX, le 10 février 2023

Le Maire

**Le MAIRE**  
**Maurice HENNEBERT**



A blue circular official stamp of the Mayor of Estreux, featuring a coat of arms and the text "LE MAIRE" and "Maurice HENNEBERT". To the right of the stamp is a handwritten signature in blue ink.



A blue circular official stamp of the Mayor of Estreux, featuring a coat of arms and the text "LE MAIRE" and "Maurice HENNEBERT". To the left of the stamp is a handwritten signature in blue ink.